

Cas particulier

CPias et extractions de données

Cas particulier CPias - Extraction de mails pour une activité ou une fonction

Ce cas d'usage peut se rencontrer dans un contexte particulier (exemple : épidémie régionale, pathogène émergent sur le territoire national, consignes particulières à transmettre pouvant impacter les ressources des établissements et donc besoin de répertorier les interlocuteurs sur la région.

Au 24 janvier 2020, il n'est pas possible pour un CPias d'extraire en autonomie un fichier de coordonnées de plusieurs unités présentes dans le ROR.

L'extraction pourra être faite par le centre ROR régional, avec qui les modalités de demandes et d'extractions sont à formaliser localement entre CPias et ROR.